

## **ARRÊTÉ DU MAIRE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

**ARRÊTÉ N°AP\_2024\_0194**  
**Arrêté Permanent**

6. Libertés publiques et pouvoirs de police  
6.1 Police Municipale

### **ARRETE DE FERMETURE - MAIRIE ET THEATRE DE LA BUTTE**

Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin,  
VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2542-4,  
VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment ses articles R.143-23 à R.143-45,  
VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,  
VU l'arrêté du 31 mai 1994 fixant les dispositions techniques destinées à rendre accessibles aux personnes handicapées les établissements recevant du public et les installations ouvertes au public lors de leur construction, leur création ou leur modification, pris en application de l'article R. 162-9 du Code de la Construction et de l'Habitation,  
VU l'arrêté modifié du ministère de l'intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,  
VU l'arrêté préfectoral du 7 mars 2017 relatif aux compétences et au fonctionnement de la commission pour la sécurité de la commune de Cherbourg-en-Cotentin  
VU l'arrêté n°AR\_2023\_5065\_CC du 7 décembre 2023 portant sur les délégations sur de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux délégués,  
VU l'avis défavorable de la commission communale de sécurité de Cherbourg-En-Cotentin en date du 19 avril 2019 motivé par le non isolement du local gradateur et la stabilité non conforme de la partie basse des gradins,  
VU l'avis favorable de la Sous-Commission Départementale de Sécurité de la Manche en date du 07 mai 2019 pour l'AT 050 129 19 G 0024 relative à des travaux d'aménagement d'un local de stockage pour le théâtre et la régularisation administrative de travaux de modifications de la distribution intérieure du pôle technique,  
VU la note en date du 30 janvier 2023 rédigée par Mme. CAPELLE de la Direction Etude Travaux Bâtiments du Pôle Patrimoine et Cadre de Vie de la ville de Cherbourg-En-Cotentin requérant une analyse du Service Départemental d'Incendie et de Secours,  
Vu l'avis favorable de la Sous-Commission Départementale de Sécurité de la Manche en date du 13 septembre 2023 relatif à l'AT 050 129 23 00110 pour la réorganisation et le changement d'usage des locaux et au reclassement en type W de la 5ème catégorie,  
Considérant la demande du PPCV en date du 01 décembre 2023 pour la transformation en Établissement Recevant des Travailleurs de la partie MAIRIE DE LA BUTTE et son HALL D'ACCUEIL,  
VU l'arrêté d'autorisation provisoire de poursuite d'exploitation AR\_2023\_2422\_CC en date du 06 juin 2023.

### **ARRETE**

**ARTICLE 1** – L'établissement **MAIRIE DE LA BUTTE et son HALLE D'ACCEUIL**- type : **W** de la **5ème Catégorie** est fermé au public à compter du **08 avril 2024**.

L'établissement **THEATRE** – type **L avec aménagements de type W** de la **3ème Catégorie** est fermé au public.

**ARTICLE 2** – La réouverture des locaux au public ne pourra intervenir qu'après passage de la Commission Communale de Sécurité de Cherbourg-en-Cotentin sur demande de l'exploitant.

**ARTICLE 3** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de

deux mois à compter :

- de sa publication pour le recours des tiers,
- de sa notification pour le recours de l'intéressé(e)

Le Tribunal Administratif peut-être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 4** – Monsieur le Sous-Préfet de Cherbourg-en-Cotentin, Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant du Centre de Secours Principal de Cherbourg-en-Cotentin et Monsieur le Directeur Général des Services de Cherbourg-en-Cotentin sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Pour le Maire et par délégation, le Maire adjoint  
Pierre-François Lejeune**